

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 8 avril 2008 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Serge Lafontaine	Monsieur Marco Trottier
Madame Brunelle Lafrenière	Madame Nicole Trudel

Messieurs Stéphane Roof et Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

En l'absence du secrétaire général et directeur des communications, monsieur Daniel Bussière agit à titre de secrétaire du conseil des commissaires.

L'absence de public est constatée à cette séance.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 240 0408 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0408-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 6.1 Condoléances.
- 6.2 Assemblée générale URSLM.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 241 0408 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0408-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant après cela aux sujets présentés par la Direction générale, il est procédé à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des centres ainsi que des actes d'établissement.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009 à 2010-2011
– Liste des écoles et des centres 2008-2009 – Actes d'établissement 2008-2009

RÉSOLUTION 242 0408 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les études et les consultations requises préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des centres ainsi que sur les actes d'établissement ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient adoptés:

Président(e)

Secrétaire

- ✓ le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009 à 2010-2011 décrit au document 0408-03;
- ✓ la liste des écoles et des centres 2008-2009 décrit au document 0408-04;
- ✓ les actes d'établissement des écoles et des centres 2008-2009 décrit au document 0408-05.

Adopté unanimement

Relativement au poste de direction générale adjointe, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Poste de direction
générale adjointe

RÉSOLUTION 243 0408 : CONSIDÉRANT, en référence à la démission pour fin de retraite de monsieur Daniel Bussière au poste de directeur général adjoint à la Commission scolaire de l'Énergie, qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler l'emploi à la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT, suite à ce processus, que le comité de sélection a fait part au conseil des commissaires de ses travaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE qu'il soit procédé à un deuxième affichage, à l'interne et à l'externe, pour le poste de direction générale adjointe;

QUE, par suite, le comité de sélection formé par la résolution 204 0208 poursuive son mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate à ce poste.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires révisent à la hausse la contribution de la commission scolaire aux galas méritas des écoles et des centres.

Galas Méritas dans
nos écoles et nos
centres

RÉSOLUTION 244 0408 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie collabore avec les écoles secondaires et les centres de formation dans le cadre des galas méritas qui ont lieu à la fin de chacune des années scolaires;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, la contribution de la commission scolaire s'élève à 100 \$ par école qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT qu'il serait approprié de revoir à la hausse ce montant de contribution afin de s'ajuster aux nouvelles réalités budgétaires et de s'arrimer avec les autres collaborateurs;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que la contribution de la Commission scolaire de l'Énergie soit de 200 \$ par école secondaire et par centre de formation afin d'appuyer l'organisation des galas méritas de fin d'année.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires renouvellent après cela l'entente spécifique sur la réussite éducative en Mauricie.

Renouvellement de l'entente spécifique sur la réussite éducative en Mauricie

RÉSOLUTION 245 0408 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un membre actif de la table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie faisait partie des partenaires de l'entente spécifique sur la réussite éducative en Mauricie de 2005 à 2008;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire de l'Énergie de poursuivre les partenariats développés dans le cadre de la TREM;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire de l'Énergie de renouveler sa participation à l'entente spécifique sur la réussite éducative en Mauricie;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente spécifique sur la réussite éducative s'étendra du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie renouvelle sa participation à l'entente spécifique sur la réussite éducative en Mauricie de 2008 à 2011;

QUE, par suite, madame Danielle Bolduc, présidente, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, cette entente spécifique.

Adopté unanimement

Par la suite et en tenant compte des renseignements fournis par monsieur Claude Leclerc, il est procédé à l'adoption d'une résolution concernant le projet de Centre national d'entraînement en curling.

Appui au projet de Centre national d'entraînement en curling

RÉSOLUTION 246 0408 : CONSIDÉRANT qu'un projet d'aménagement d'un Centre national d'entraînement en curling est à l'étude depuis quelques mois au Centre de la Mauricie;

Président(e)

CONSIDÉRANT que le projet prévoit que le Centre national d'entraînement en curling serait situé à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que ce projet est le fruit d'un partenariat entre la Commission scolaire de l'Énergie, la Ville de Shawinigan et un groupe de promoteurs du curling en Mauricie;

CONSIDÉRANT que des appuis au projet ont été fournis par Curling Québec, Curling Canada, l'URLSM et le club de Curling de Grand-Mère;

CONSIDÉRANT que le Centre national d'entraînement en curling permettrait aux élèves de la Commission scolaire de l'Énergie de bénéficier d'une infrastructure moderne permettant de pratiquer un sport organisé;

CONSIDÉRANT que le Centre national d'entraînement en curling offrirait un support et un encadrement à la fine pointe permettant de développer l'élite dans la pratique du curling au niveau provincial et national;

CONSIDÉRANT que le Centre national d'entraînement en curling serait greffé aux infrastructures sportives existantes à l'école secondaire des Chutes, permettant ainsi à nos élèves de développer de saines habitudes de vie en pratiquant une variété d'activités sportives;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Stéphane Roof PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde son appui au projet de Centre national d'entraînement en curling en assumant le leadership dans la présentation du dossier, en participant financièrement à l'étude de faisabilité et ultérieurement en s'engageant financièrement dans la réalisation du projet conjointement avec les différents partenaires si l'étude de faisabilité en confirme la viabilité.

Adopté unanimement

Les commissaires définissent ensuite le mandat du comité de travail sur le suivi budgétaire.

Mandat du comité de travail sur le suivi budgétaire

RÉSOLUTION 247 0408 :

mandats spécifiques;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a procédé à la formation de comités de travail ayant des

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail sur le suivi budgétaire a été formé par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les membres du comité de suivi budgétaire à l'effet de bien connaître le mandat dudit comité;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soit adopté le mandat du comité de travail sur le suivi budgétaire, tel que décrit au document 0408-06.

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 248 0408 : CONSIDÉRANT que monsieur Émilien Poudrier, frère de monsieur le commissaire Maurice Poudrier, est récemment décédé;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Maurice Poudrier ainsi qu'à sa famille.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent ensuite une résolution concernant l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Adhésion à l'U.R.L.S. de la Mauricie et nomination de représentants à l'assemblée générale

RÉSOLUTION 249 0408 : CONSIDÉRANT l'historique du sport étudiant, des activités de loisirs et de la vie étudiante au sein des écoles de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'importance que notre organisation soit membre actif au sein de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère à l'U.R.L.S. de la Mauricie pour l'année scolaire 2008-2009;

QUE, par ailleurs, soient désignés pour agir à titre de représentants de la Commission scolaire de l'Énergie à l'assemblée générale de l'U.R.L.S. de la Mauricie les commissaires suivants :

- ✓ Réal Julien, commissaire;
- ✓ Maurice Poudrier, commissaire.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), madame Maryse Demers fournit de l'information concernant les cours d'appoint et les sessions d'examens pour l'été 2008.

Président(e)

Poursuivant et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources humaines, les commissaires procèdent à un engagement à la suite de la recommandation de monsieur Richard Boyer.

Engagement

RÉSOLUTION 250 0408 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de technicien(ne) en loisir;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisé l'engagement de la personne suivante :

- ✓ Julie Marchand, technicienne en loisir, poste régulier à temps partiel 15 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, à compter du 12 mai 2008.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent une demande présentée par un parent relativement au transport scolaire et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Tarifification de transport relative à une demande de changement d'école

RÉSOLUTION 251 0408 :

CONSIDÉRANT que la tarification 2007-2008 des services optionnels du transport scolaire prévoit que des frais de 120 \$ s'appliquent à toute demande de changement d'école, lorsque cette dernière origine de l'autorité parentale de l'élève;

CONSIDÉRANT que cette tarification s'applique systématiquement à tout élève du primaire depuis l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du conseil des commissaires du 25 mars 2008, une demande écrite a été soumise à la commission scolaire afin que l'application de ladite tarification soit reconsidérée dans les cas où les conditions suivantes sont réunies :

- ✓ un élève fait l'objet d'une demande de changement d'école de la part de l'autorité parentale;
- ✓ un autre élève (frère ou sœur) sous la même autorité parentale, fréquente ou fréquentera la même école suite à un transfert par la commission scolaire;
- ✓ le transport requis par l'un ou l'autre de ces élèves est le même que s'ils avaient fréquenté leur école de secteur;

Président(e)

CONSIDÉRANT que toute demande de changement d'école occasionne une charge administrative pour les services du transport scolaire et pour les services éducatifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit maintenue la tarification relative à une demande de changement d'école de la part de l'autorité parentale, mais que soit considérée, aux fins de favoriser la fréquentation de la même école par les frères et sœurs d'une même autorité parentale, une priorisation quant aux places disponibles dans les parcours de transport scolaire, et ce, en conformité avec les règles d'admissibilité aux services optionnels.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 8 avril 2008.

Concernant la correspondance en provenance du conseil d'établissement de l'école Saint-Georges qui s'interroge sur la répartition des classes de maternelle, monsieur Claude Leclerc explique qu'il est trop tôt pour avoir une idée assez juste du nombre d'inscriptions à ce niveau. Un suivi en ce sens sera fait auprès du conseil d'établissement de l'école Saint-Georges.

À 20 h 55, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 252 0408 : Monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E) _____

SECRÉTAIRE _____

Président(e)